



DOCUMENTS

Document 01

Discours du duc de Brabant au Sénat, 21 mars 1861 (in Edouard DESCAMPS, *L'Afrique nouvelle. Essai sur l'Etat civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation, l'organisation et le gouvernement de l'Etat indépendant du Congo*, Paris-Bruxelles, 1903, p. 611-612).

« Si le pays consultait son meilleur ami, celui dont il a reçu le plus de preuves d'affection et de dévouement, s'il lui demandait: Que devons-nous faire pour élever à son plus haut degré la prospérité matérielle et morale du royaume? cet ami répondrait: «Imitez vos voisins; étendez-vous au-delà des mers chaque fois que l'occasion s'en présentera, vous y trouverez de précieux débouchés pour votre commerce; de l'occupation pour toutes les activités dont nous ne pouvons tirer profit en ce moment; un placement utile pour le surplus de notre population; des revenus nouveaux pour le trésor qui permettraient peut-être un jour au gouvernement, à l'exemple de celui de la Néerlande, d'abaisser les impôts dans la mère patrie; enfin, un surcroît certain de puissance et une position encore meilleure au centre de la grande famille européenne. »

 **Duc de Brabant**: il s'agit de Léopold II avant son accession au le trône.

Néerlande: Pays-Bas

Edouard Descamps (1847-1933): sénateur et professeur à l'Université catholique de Louvain, membre de l'Institut colonial international, antiesclavagiste convaincu, et inconditionnel du régime léopoldien.

Document 02

Lettre de Léopold II, roi souverain de l'EIC à tous ses agents, Bruxelles, 16 juin 1897 (in Edouard DESCAMPS, *L'Afrique nouvelle. Essai sur l'Etat civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation, l'organisation et le gouvernement de l'Etat indépendant du Congo*, Paris-Bruxelles, 1903, p. 616-623).

« La mission que les agents de l'Etat ont à accomplir au Congo est noble et élevée. Il leur incombe de continuer à développer l'œuvre de la civilisation au centre de l'Afrique équatoriale en s'inspirant directement des principes énoncés dans les Actes de Berlin et de Bruxelles. Placés en face de la sauvagerie primitive, aux prises avec des coutumes sanguinaires datant de milliers d'années, ils ont à les réduire graduellement. Il leur faut soumettre les populations à des lois nouvelles dont la plus impérieuse comme la plus salutaire est assurément celle du travail. Dans les pays barbares s'impose, je le sais, une autorité forte pour amener les indigènes, qui n'y sont guère portés, aux pratiques de la civilisation: à cette fin, il convient à la fois d'être ferme et paternel. Et tout d'abord, dans une contrée comme le Congo, la population native est à la base de la richesse propre du pays. (...) »

Notre programme à tous, je tiens à le redire ici avec vous, c'est le travail de régénération matérielle et morale qu'il s'agit d'opérer chez des populations dont on a peine à mesurer la déchéance ou la condition déshéritée. Des fléaux affreux dont elles semblaient au sein de notre humanité les victimes désignées cèdent déjà peu à peu à notre intervention. Chaque pas en avant fait par les nôtres doit marquer une amélioration dans la situation des indigènes. »

 **Edouard Descamps** (1847-1933): sénateur et professeur à l'Université catholique de Louvain, membre de l'Institut colonial international, antiesclavagiste convaincu, et inconditionnel du régime léopoldien.

EIC: Etat indépendant du Congo (1885-1908), fondé par Léopold II, et repris par la Belgique en 1908 pour devenir la colonie du Congo belge.

Actes de Berlin: il s'agit des actes de la Conférence de Berlin de 1885, au cours de laquelle l'Etat indépendant du Congo obtint une reconnaissance internationale.

Actes de Bruxelles: en 1876, Léopold II avait organisé à titre privé une Conférence géographique sur l'Afrique, qui aboutit à la création de l'Association internationale africaine, visant la répression de la traite, mais aussi l'ouverture du continent africain au commerce international.

Barbares: du grec ancien «étrangers». Le terme a pris au début du 11^e siècle un sens nouveau: pour l'Eglise, il s'agissait de tous ceux qui n'étaient pas catholiques. Au 16^e siècle, les humanistes lui donnèrent le sens de celui qui n'est pas éduqué, qui est rustre et violent, sens qu'il a conservé pendant toute la période coloniale.

Indigènes: dans le vocabulaire colonial, ce terme désignait les populations locales africaines.

Document 03

Henry CARTON DE WIART, *Mes vacances au Congo, Bruxelles, 1923, p. 142-143.*


« Je rentre du Congo avec une foi profonde et ardente dans les possibilités en quelque sorte infinies que nous assure notre colonie, réservoir inépuisable de matières premières et marché immense ouvert à nos industries (...) Nulle part sans doute la générosité de la nature ne répondra mieux à l'effort de l'homme. Cet effort de terrain vierge a donné déjà d'admirables résultats. N'oublions pas que la reconnaissance de l'Etat indépendant date de 37 ans et que la prise de possession par la Belgique remonte à quatorze ans seulement. (...) Quel pays, placé devant une tâche aussi titanesque eût fait plus et mieux que la petite Belgique? Dans l'ordre politique, un tel effort a grandi son prestige. Il lui permet, en un temps où les intérêts internationaux ne se débattent plus sur le seul échiquier européen, mais sur la carte du monde, de revendiquer une place que n'eussent point justifiée, à elles seules, ses étroites frontières. Dans l'ordre économique, au moment où les barrières se dressent partout plus hautes, où maints débouchés d'avant-guerre sont fermés pour nous, où le déficit de nos exportations compromet nos conditions d'existence matérielle, cet empire colonial est un argument et un exutoire d'activité qui peut nous sauver, si nous le voulons. Dans l'ordre intellectuel et moral, c'est une incomparable école d'initiative, d'ingéniosité, de volonté, où notre nation doit élargir et élargit déjà ses conceptions et ses responsabilités. »

 **Henry Carton de Wiart** (1869-1951): écrivain et homme politique belge catholique. En 1922, il effectua un voyage de quatre mois dans la colonie du Congo belge.

Document 04

Jean-Marie JADOT, *Noirs et Blancs au Congo belge. Problèmes coloniaux et tentatives de solutions, Bruxelles, 1929, p. 208-209.*

« Laissez-moi vous décrire l'œuvre coloniale comme je crois profondément qu'elle doit l'être. Il m'arrive trop fréquemment d'entendre des phrases comme celle-ci: 'Vous savez aussi bien que moi que la civilisation des noirs n'est qu'un prétexte, que le vrai mobile, c'est leur rendement'. Ou encore celle-ci: 'Au fond, l'antiesclavagisme fut l'excuse du Roi-Souverain; son but réel fut la domination politique et surtout financière du bassin du Congo.' Parler de la sorte, on calomnie gratuitement l'œuvre léopoldienne et ses géniales intentions et l'on condamne irrévocablement, du point de vue international, l'ensemble de notre effort colonisateur. Les peuples bantous et soudanais qui exerçaient leurs droits souverains sur le bassin du Congo, lors des reconnaissances de Stanley, n'ont pu s'en dépouiller valablement que si nous avons accepté qu'ils s'en dépouillent, par droit de bienfait. La civilisation est la seule légitimation valable de la colonisation. »

 **Jean-Marie Jadot** (1886-1967) fit une longue carrière de magistrat au Congo, principalement dans la province de l'Equateur. Poète et romancier, il s'intéressait également à la littérature coloniale.

Peuples bantous et soudanais: les théoriciens de la race du 19^e et de la première moitié du 20^e siècle distinguaient dans une sorte



de classification raciale humaine diverses races (blanche, noire, jaune, rouge, etc.), divisées en espèces (par exemple l'espèce congoïde), elles-mêmes divisées en sous-espèces, parmi lesquelles les sous-races soudanaise, nilotique, éthiopide, pygmoïde, etc. Ces catégories sont totalement discréditées aujourd'hui, car il est évident que des divisions basées au départ sur des familles de langues auxquelles ces pseudo-scientifiques rattachaient des caractéristiques physiques et morales, n'ont rien à voir avec la génétique.

Henri Morton Stanley (1841-1904) : aventurier et explorateur, il fit plusieurs expéditions en Afrique centrale, du lac Victoria à l'embouchure du fleuve Congo. Engagé par l'Association internationale africaine présidée par Léopold II, il se rendit au Congo où il établit des traités avec plusieurs chefs africains, posant les bases du futur EIC, et il fonda des postes commerciaux et administratifs.

Document 05

Jacques CROCKAERT, *Boula Matari ou le Congo belge, Bruxelles, 1929, p. 257.*

« Dans les destinées éminentes du pays, le Congo joue un rôle considérable. Sa richesse actuelle, ses ressources potentielles sont formidables. Elles peuvent assurer la prospérité et la grandeur de la Belgique pendant longtemps encore. L'œuvre civilisatrice que nous accomplissons nous place ainsi au rang des plus grandes nations, car, en dépit de l'étroitesse de son territoire, la Belgique a assumé vaillamment une part considérable du fardeau colonial, du white men's burden. »

 **Jacques Crockaert** (1901-1949) : avocat, écrivain, journaliste et homme politique rexiste.

Boula Matari : dans le sens le plus commun : « briseur de roches », soit le surnom donné à l'explorateur Henry Morton Stanley à la fin du 19^e siècle. Cependant, Pigafetta, géographe et humaniste italien, et Duarte Lopez, ambassadeur du roi du Portugal à la cour du roi du Kongo à la fin du 16^e siècle, signalent l'emploi de ce nom dans leur *Description du royaume du Kongo et des contrées environnantes* publiée à Rome en 1591, comme celui d'un membre de la cour du roi du Kongo à la vie dissolue, dont le cadavre selon une légende locale aurait été enlevé par les démons après son enterrement. Il n'est donc pas certain que le surnom de Stanley ait eu un sens valorisant.

Fardeau de l'homme blanc : l'expression provient d'un poème de Rudyard Kipling (1899), dans lequel l'écrivain affirmait son soutien au projet colonial et le devoir des Européens de coloniser les populations 'non-civilisées'.

Document 06

Pierre RYCKMANS, *Dominer pour servir, Bruxelles, 1931.*

« Dominer pour servir, c'est la seule excuse à la conquête coloniale. C'en est aussi la pleine justification. Servir l'Afrique, c'est-à-dire la civiliser. Pas seulement faire naître des besoins nouveaux et fournir le moyen de les satisfaire ; pas seulement exploiter ; pas seulement enrichir, mais rendre les gens meilleurs, plus heureux, plus hommes. »

Pierre Ryckmans (1891-1959) : gouverneur général du Congo belge et du Ruanda-Urundi de 1934 à 1946, il est notamment connu pour son choix de placer la colonie belge dans le camp des Alliés durant la Seconde Guerre mondiale.

Document 07

Georges VAN DER KERKEN, *La politique coloniale belge, Anvers, 1943, p. 80-81.*

« Comme jadis l'Etat indépendant et comme les autres Etats colonisateurs, dans les colonies d'exploitation, de production, de domination ou d'encadrement – dans lesquelles le nombre des Européens est appelé à demeurer une infime fraction de celui des indigènes – la Belgique poursuit au Congo, inéluctablement, de par la force des choses, la réalisation de deux idéals, celui d'un idéal humanitaire et celui d'un idéal utilitaire, dont l'un ne peut guère être réalisé sans l'autre.

Du point de vue humanitaire, elle y poursuit, chez les indigènes, la suppression d'abus manifestes et de coutumes cruelles, le développement du commerce et de l'industrie et l'amélioration de leurs conditions matérielles et morales d'existence.

Du point de vue utilitaire, elle s'efforce d'obtenir des matières premières (minérales, végétales et animales) et d'autres produits utiles, ainsi que la main-d'œuvre nécessaire à leur production, à leur préparation ou à leur traitement industriel, d'y vendre des produits fabriqués, d'y faire fructifier des capitaux, d'y recruter des troupes (destinées à assurer la sécurité intérieure et extérieure du Congo) et d'y acquérir une augmentation de puissance dans le domaine économique et éventuellement dans le domaine militaire.

L'idéal utilitaire poursuivi par la Belgique au Congo est pour ainsi dire, pratiquement et utilement, un idéal économique. Il se résume en ces mots : faire produire, faire consommer et faire transporter ce qui a été produit et ce qui doit être consommé.

La Belgique n'a jamais cherché, comme d'autres Etats colonisateurs dans leurs colonies, à obtenir du Congo Belge, soit un tribut en argent destiné à enrichir le Trésor de la Métropole, soit des armées coloniales nombreuses, destinées à augmenter sa puissance militaire, en Europe ou dans d'autres régions du monde. »

 **Georges Van der Kerken** (1888-1953) fut magistrat, puis gouverneur de province au Congo belge. Il enseigna ensuite à l'Institut universitaire colonial. Les italiques sont de l'auteur.

Colonie d'exploitation : la métropole envoie des cadres pour exploiter les richesses de la colonie, mais ces derniers ne s'établissent pas définitivement sur place.


Indigène : dans le vocabulaire colonial, ce terme désignait les populations locales africaines.

Métropole : territoire central par rapport à la colonie : ici, la Belgique par rapport au Congo belge.

Document 08

Marie-Louise COMELIAU, *Demain... coloniale!, Anvers, 1945, p. 19-20.*

« En quoi consiste la vie coloniale, me demandiez-vous tantôt ? Dans son sens profond, il n'y a pas de doute qu'elle consiste, avant tout, à civiliser. Le reste que nous prenons si souvent pour l'essentiel, n'est qu'accessoire. Voilà qui vous paraît sans doute assez théorique, voire utopique. Celui qui part à la colonie s'y décide, me dites-vous, dans le but de se créer une jolie situation, et les mobiles philanthropiques ou apostoliques n'interviennent en rien dans sa résolution. C'est possible. C'est même les trois quarts du temps certain. Il n'empêche que ces mobiles, qui ont si peu influencé sa conduite d'origine, finissent souvent très vite par stimuler son action. Ce sera du moins le cas toutes les fois qu'il s'agira d'un colonial de race, d'un de ceux qui font carrière en Afrique, et auxquels s'opposent les coloniaux amateurs, des passants, qui ayant péniblement bouclé un terme sous les tropiques, n'y retournent jamais. (...) Son action, dès lors, se fera civilisatrice. Il n'est du reste pas inutile de signaler ici combien le colonial agissant ainsi soigne indirectement ses propres intérêts : une main-d'œuvre quelconque ne donne son plein rendement que lorsqu'elle est pleinement satisfaite.. »

 **Marie-Louise Comélieu** (1899-1995) fut directrice des Journées d'études des cours coloniaux de Bruxelles, qui préparaient les futurs coloniaux avant leur départ.



Document 09

M. VAN DEN ABEELE, préface de Francis LAMBIN, *Congo belge*, Bruxelles, 1948, p. 10.

« La Belgique, par sa superficie, est un petit pays ; le Congo belge un territoire immense couvert de forêts et de brousse, traversé de grands fleuves et hérissé de gigantesques montagnes. La distance qui sépare notre pays de l'Afrique centrale est très grande : huit mille kilomètres ; treize jours de navigation, vingt et une heures de voyage aérien. Le progrès moderne rétrécit le monde... Blancs et noirs ont en un demi-siècle réalisé au Congo, sous le soleil tropical, des transformations surprenantes ; ils ont construit par milliers des hôpitaux, des écoles, des églises. Des locomotives, des automobiles sillonnent les anciennes routes des caravanes, des voies de communication, des centrales électriques, des installations portuaires, des usines se créent sans arrêt (...). L'agriculture ravit à la forêt tropicale ou la savane des milliers d'hectares qui produisent des vivres, des huiles, du café, du coton, du riz, du cacao et bien d'autres récoltes encore dont le monde a besoin, tandis que les exploitations minières donnent généreusement l'or, le diamant, le cuivre et l'étain.

Là où sévissait la guerre, règne aujourd'hui la paix et, au lieu de disette, il y a presque abondance. La machine est venue au secours de l'homme primitif et valorise son labeur. Plus d'esclaves, mais des hommes libres et heureux. Voici l'œuvre de la Belgique en Afrique, voici la civilisation en marche. »

 **M. Van den Abeele** était directeur général au Ministère des Colonies.

Francis Lambin était ingénieur et enseignant. Il a écrit ce livre destiné aux enfants en Belgique et au Congo « sous les auspices du ministère des colonies et du Fonds colonial de propagande économique et sociale ».

Route des caravanes : route de portage entre la côte atlantique et Léopoldville (actuelle Kinshasa) utilisée avant la construction du chemin de fer par les Européens qui se rendaient dans l'intérieur du Congo. Longue de 200 km, elle nécessitait 22 jours de marche.

Primitif : ce terme a pris au fil des siècles un sens de plus en plus péjoratif pour désigner au 19^e et au début du 20^e siècle un être humain issu d'une société considérée comme insuffisamment civilisée.

Esclaves : à l'arrivée des Européens au Congo fin du 19^e siècle, des traitants arabo-swahili faisaient le commerce d'esclaves et d'ivoire vers la côte de l'Océan indien.

Document 10

Placide TEMPELS, *La philosophie bantoue*, Paris, 1949, p. 114.

« On a dit que seule notre mission civilisatrice peut justifier notre occupation du sol des non-civilisés. Tous nos écrits, nos conférences et émissions radiophoniques répètent à satiété notre volonté de civiliser les noirs. Sans doute se trouve-t-il des personnes qui se plaisent à voir les progrès de la civilisation dans l'amélioration des conditions matérielles de l'existence, dans l'habileté professionnelle, dans le relèvement de l'habitation, de l'alimentation et du vêtement, dans l'intensification de la production et de la consommation, dans l'hygiène et dans l'instruction scolaire. Ce sont certes autant de 'valeurs' utiles et même nécessaires. Mais est-ce là la civilisation ? La civilisation, n'est-ce pas avant tout le progrès de la personne humaine ? »

 **Placide Tempels** (1906-1977) était un missionnaire belge franciscain qui vécut au Congo de 1933 à 1962.

Civilisé : ce terme très ancien (Moyen-Age) avait le sens de poli, courtois. Au 18^e siècle, à cette notion de courtoisie, s'ajouta l'aspect de politesse des mœurs et de développement économique (Voltaire). Au 19^e siècle, le terme prit le sens d'évolué, de converti au mode de vie européen, à la morale et à l'éducation occidentales.

Document 11

F. DELLICOUR, *Les propos d'un colonial belge (études et portraits)*, Bruxelles, 1955, p. 131.

« De même que dans une société déterminée les individus sont solidaires et ont des devoirs les uns vis-à-vis des autres, de même, en droit naturel, les peuples forment une société internationale dont les membres sont solidaires et doivent s'entraider. L'interdépendance des Etats est une vérité dont l'évidence apparaît chaque jour davantage. Dès lors, un peuple n'a pas le droit de s'isoler et de soustraire au service de la communauté les biens dont il dispose. Les richesses sont inégalement réparties dans le monde. Elles n'en sont pas moins destinées à améliorer le sort de l'humanité tout entière. (...) Tous les peuples n'ont pas accédé en même temps au même degré de civilisation. Il y a une hiérarchie dans les civilisations, selon qu'elles réalisent plus ou moins l'idéal de la perfection humaine. Or il existe une solidarité entre les nations, aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel. Les peuples qui jouissent d'une civilisation supérieure ont le droit et le devoir de faire participer les peuples arriérés, même malgré eux, aux bienfaits de leur civilisation. »

Fernand Dellicour : magistrat au Katanga de 1918 à 1923, il fut ensuite professeur d'université en Belgique.

Civilisation : du latin *civis*, citoyen. Le terme apparaît au 18^e siècle. Deux acceptions sont possibles : la première est ethnographique et désigne un ensemble de traits caractéristiques de l'état d'évolution d'une société donnée sur les plans technique, intellectuel, politique et moral. La seconde, inspirée de la vision hiérarchisée et évolutionniste du 19^e siècle, comporte un jugement de valeur et échelonne la civilisation en degrés bâtis sur une vision ethnocentriste.

Document 12

Publicité de la Société des mines d'or de Kilo-Moto, parue dans *Le Congo belge et le Ruanda-Urundi*, Casablanca, 1957, non paginé. La reliure porte le sigle de l'Exposition 58.





Document 13

Guy VANTHEMSCHE, *La Belgique et le Congo, Bruxelles, 2007*, p. 32

« Le jeune Léopold développe rapidement un intérêt quasi obsessionnel pour les affaires d'outre-mer, pour l'enrichissement grâce à de grandes combinaisons politico-commerciales. Enrichissement personnel ou enrichissement de son pays ? Vaine question, les deux aspects allant de pair dans l'esprit du prince héritier, qui accède au trône en 1865. De juteuses affaires coloniales et commerciales, qu'il désire lancer et auxquelles il entend participer personnellement, serviront, d'après lui, les intérêts matériels et la grandeur de la Belgique. »

 **Guy Vanthemsche** (né en 1958) : historien belge, professeur à la VUB, est spécialiste de l'histoire de Belgique.

Léopold : il s'agit du futur Léopold II.